



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

PRESTATIONS DE RÉFÉRENCEMENT, DE MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME ET DE FOURNITURE DE MOYENS TECHNIQUES

version du 15 Mai 2023



Les présentes Conditions Générales de Prestations définissent l'ensemble des droits et obligations issus de la relation contractuelle entre :

- D'une part, la société WEPSEE SAS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 5 boulevard du lycée 92170 VANVES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 897707469, qui exploite une Plateforme à l'adresse <https://www.wepsee.com/>.
- Et, d'autre part, tout Praticien souhaitant bénéficier d'un accès à la Plateforme ainsi que des Services associés et, en particulier, réaliser des Consultations par l'intermédiaire de la mise en relation opérée par WEPSEE SAS avec des Utilisateurs.

Il est expressément admis par le Praticien que WEPSEE SAS n'agit qu'en tant que plateforme technique fournissant les moyens techniques (vidéo, son, Plateforme, agenda, réservation, messagerie électronique) nécessaires à la mise en relation du Praticien proposant des Consultations (dont le Praticien est seul responsable), avec l'Utilisateur.

Attention

Pour toute situation d'urgence concernant une détresse vitale et/ou psychologique et/ou toute autre situation considérée comme urgente, le Praticien doit utiliser les services adaptés (112, 15, 18).

Le Praticien accepte, sans réserve, les présentes Conditions Générales de Prestations ainsi que les documents auxquels elles font référence lorsqu'il crée un Compte Praticien. Le refus des Conditions Générales de Prestations de services a pour conséquence d'empêcher la création du Compte du Praticien et le bénéfice de l'utilisation de la Plateforme et de Services associés.



1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestations de services ont pour objet d'encadrer les relations entre WEPSEE SAS qui intervient en qualité de plateforme technique, d'une part, et les Praticiens souhaitant utiliser la Plateforme de WEPSEE SAS et bénéficier des Services associés.

2. Définitions

Blog WikiPsee : désigne les articles accessibles sur la Plateforme, rédigés par des membres de WEPSEE SAS, à vocation informationnelle. Le Blog WikiPsee constitue du Contenu WEPSEE.

Commande : désigne la réservation d'une Consultation réalisée par un Utilisateur auprès d'un Praticien *via* la Plateforme.

Compte : désigne l'interface hébergée sur la Plateforme réservée aux Praticiens leur permettant de personnaliser leur Compte, de consulter et gérer leurs Consultations et leurs notifications. L'accès au Compte se fait par l'intermédiaire des Identifiants.

Contenu Praticien : désigne l'ensemble des contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle, que le Praticien diffuse sur la Plateforme, en particulier les informations présentes sur sa page de présentation.

Contenu WEPSEE : désigne l'ensemble des contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle, que WEPSEE SAS diffuse sur la Plateforme.

Conditions Générales de Consultation : désigne les conditions contractuelles encadrant la réalisation de Consultations par le Praticien lorsque ces dernières ont fait l'objet d'une Commande *via* la Plateforme.

Consultation : désigne la prestation de service de consultation psychologique fournie par le Praticien à l'Utilisateur en vertu des Conditions Générales de Consultation conclues entre eux et qui a fait l'objet d'une Commande *via* la Plateforme. La Consultation peut être réalisée :

- *Via* l'outil de téléconsultation de la Plateforme ;
- En visioconférence par un outil choisi par le Praticien ;
- Par téléphone ;
- Au cabinet du Praticien.

Création d'une Consultation : désigne le processus initié par le Praticien au terme duquel WEPSEE SAS référence une Consultation sur la Plateforme. La Création d'une Consultation est conditionnée par l'accord sans réserve du Praticien des présentes Conditions Générales de Prestations ainsi que par l'acceptation par WEPSEE SAS de la candidature du Praticien telle que définie à l'article INSCRIPTION pour utiliser la Plateforme, la création d'un Compte Praticien ainsi qu'à l'acceptation des Conditions Générales de Prestations de services.

Données à caractère personnel : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à



un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques qui lui sont propres.

Identifiants : désigne le nom du Compte ainsi que le mot de passe permettant au Praticien de se connecter à son Compte sur la Plateforme.

Inscription : désigne le processus initié par le Praticien au terme duquel WEPSEE SAS lui crée un Compte sur la Plateforme.

Partie ou Parties : désigne séparément ou ensemble WEPSEE SAS et le Praticien.

Prix de la Consultation : désigne le prix total de la prestation de Consultation. Les prix sont exprimés TTC.

Plateforme : désigne la plateforme en ligne hébergée à l'adresse <https://www.wepsee.com>, et tous les Services associés disponibles à l'utilisation conformément aux Conditions Générales de Prestations, par l'intermédiaire desquels le Praticien propose et, le cas échéant, réalise des Consultations avec des Utilisateurs.

Praticien : désigne le cocontractant de WEPSEE SAS au titre des présentes Conditions Générales de Prestations identifié dans le cadre du processus décrit à l'article INSCRIPTION, qui dispose de la capacité à contracter et à assumer l'ensemble de ses obligations au titre des présentes.

Prix de la Consultation : désigne le prix total de la prestation de Consultation. Les prix sont exprimés TTC.

Services : désigne les services qui peuvent être proposés par WEPSEE SAS au Praticien dans le cadre des présentes Conditions Générales de Prestations. Les Services comprennent :

- Accès à la Plateforme permettant la prise de rendez-vous de Consultation en ligne ;
- Mise en relation avec des Utilisateurs (dont des Utilisateurs qualifiés) ;
- Suivi des Utilisateurs dans le temps ;
- Fiche de présentation du cabinet du Praticien sur la Plateforme, accessible à l'ensemble des Utilisateurs ;
- Formation technique à la téléconsultation et à l'utilisation de la Plateforme ;
- Accès au support pendant les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 9h à 19h (hors jours fériés). Heures de Paris.
- Accès illimité à l'application éditée par WEPSEE SAS ;
- Participation à des réunions cliniques mensuelles avec des médecins psychiatres ayant pour objectif d'évoquer des cas et d'échanger avec les médecins ;
- Promotion personnalisée : promotion du Praticien par WEPSEE SAS sur ses canaux de communication habituels.

Utilisateur : désigne toute personne physique majeure accédant à la Plateforme afin de d'accéder au contenu publié ou de bénéficier d'une Consultation. L'Utilisateur peut être un simple visiteur de la Plateforme ou bien titulaire d'un compte dédié.



Validation de la Commande : désigne l'opération de validation des informations transmises notamment concernant le contenu de la Commande et le Prix payé par l'Utilisateur lors de la Commande.

WEPSEE SAS : désigne la société WEPSEE SAS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 5 boulevard du lycée 92170 VANVES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 897707469, qui édite et exploite la Plateforme.

3. Documents contractuels

Les Conditions Générales de Prestations sont composées du seul document présent ainsi que, le cas échéant, de tout avenant convenu expressément entre les Parties.

Aucune indication ni aucun document ne pourra être réputé incorporé(e) aux Conditions Générales de Prestations et engendrer des obligations à ce titre, s'il n'a pas fait l'objet d'un avenant agréé et signé par des représentants dûment habilités des deux Parties.

Les Parties conviennent qu'aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés à l'une ou l'autre des Parties ne pourra s'intégrer aux Conditions Générales de Prestations.

4. Entrée en vigueur et durée

Les présentes Conditions Générales de Prestations entrent en vigueur à leur date de validation par le Praticien et sont applicables pour une durée indéterminée.

5. Accès à la Plateforme

L'accès à la Plateforme se fait notamment à partir d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'un autre terminal nomade connecté à un réseau de télécommunication selon les protocoles de communication utilisés sur le réseau Internet.

Le Praticien est informé que le coût de l'accès et de la navigation sur la Plateforme est à sa charge exclusive.

6. Disponibilité de la Plateforme

La Plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'évènement extérieur à WEPSEE SAS.

Par ailleurs, une interruption de disponibilité de la Plateforme peut intervenir notamment pour raison de maintenance ou de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. L'accès à tout ou partie de la Plateforme peut être suspendu sans avis préalable du Praticien. Néanmoins, WEPSEE SAS s'efforcera de prévenir le Praticien préalablement à toute opération de maintenance prévue qui aurait des répercussions sur la disponibilité de la Plateforme.



WEPSEE SAS n'est tenue à aucune obligation de résultat concernant l'accessibilité technique à la Plateforme.

7. Navigation sur la Plateforme

Afin de permettre le bon fonctionnement de la Plateforme, certaines contraintes techniques doivent être respectées par les Praticiens, celles-ci étant susceptibles d'être modifiées conformément à l'article MODIFICATIONS. Ces contraintes sont notamment :

- Versions minimales des navigateurs : Microsoft Edge 97.0.1072.69, Chrome 99.0.4844, Firefox 96, Safari 15, iOS Safari 15, Chrome for Android 96
- Connexion haut débit
- Webcam et micro, hauts parleurs ou écouteurs.

Le Praticien s'interdit toute action susceptible d'entraver ou de perturber le bon fonctionnement ou l'accessibilité technique de la Plateforme, sous peine d'engager sa responsabilité et d'entraîner la suppression de son Compte selon les modalités définies à l'article SUSPENSION/RESILIATION.

De même, le Praticien s'interdit tout mode d'enregistrement audio ou vidéo des Consultations sur la Plateforme, autre que l'outil de téléconsultation proposé par WEPSEE SAS.

8. Inscription

8.1. Conditions préalables

Afin de pouvoir s'inscrire sur la Plateforme, le Praticien est informé qu'il devra :

- Présenter ses diplômes universitaires français certifiés conformes à l'original ;
- Transmettre ses articles professionnels, sa thèse, ou au minimum son mémoire de fin de cursus afin que les membres du comité scientifique de WEPSEE SAS considèrent que le travail du candidat soit en adéquation avec les exigences et orientations cliniques de WEPSEE SAS ;
- Passer *a minima* un (1) entretien avec un membre du comité scientifique de WEPSEE SAS, notamment en vue de vérifier ses méthodes de travail, ses réponses apportées aux situations d'urgence ainsi qu'aux principales problématiques cliniques rencontrées en consultation ;
- Posséder un système de téléconsultation adapté (cadre de consultation, installation informatique de qualité, haut débit internet) ;
- Disposer d'un compte bancaire professionnel avec IBAN ;
- Disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle à jour. Une attestation devra être transmise à première demande de WEPSEE SAS ;
- Réaliser une Consultation test *via* l'outil de téléconsultation de la Plateforme ;

Après leur étude, et sous réserve de la conformité du Praticien à l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, WEPSEE SAS validera l'inscription du Praticien sur la Plateforme.

8.2. Procédure d'inscription



Afin de s'inscrire sur la Plateforme et bénéficier des Services, le Praticien doit suivre la procédure suivante.

Le Praticien doit tout d'abord accéder à la Plateforme et cliquer sur l'onglet « Devenir praticien Wepsee » en bas de page.

Le Praticien doit ensuite fournir l'ensemble des informations demandées conformément aux instructions indiquées (les éléments comportant un astérisque étant obligatoires) :

- **Compte** : Transmission des informations d'identité et de contact, création des Identifiants, consultation et acceptation des document contractuels, en particulier les présentes Conditions Générales de Prestations ;
- **Dossier** : Précision du domaine d'expertise et transmission des éléments démontrant que le Praticien dispose en particulier des diplômes, assurance nécessaires à sa pratique et si possible un numéro Adéli ;
Tout manquement à ces déclarations exposera le Praticien à la fermeture de son Compte ainsi qu'à d'éventuelles demandes d'indemnisation de WEPSEE SAS en fonction du préjudice généré.

Par la suite, l'ensemble des pièces déposées sera étudié par le comité scientifique de WEPSEE SAS et le Praticien sera invité à un ou plusieurs entretiens téléphoniques avec la direction de WEPSEE SAS afin d'évoquer plus en détail les méthodes de travail du Praticien ainsi que ses réponses proposées aux situations d'urgences ainsi qu'aux principales problématiques cliniques rencontrées en consultation.

Si le Praticien démontre que ses méthodes de travail sont en adéquation avec les pratiques généralement admises au sein de la profession et qu'il sait répondre aux situations d'urgences ainsi qu'aux principales problématiques cliniques rencontrées en consultation, son inscription sera validée.

Afin de finaliser son inscription et être référencé sur la Plateforme, le Praticien devra ensuite :

- Compléter les formulaires complémentaires pour l'ouverture du Compte, permettant de percevoir les règlements des Consultations ;
- Participer à la formation à l'utilisation de la Plateforme (paramétrage des types de consultation, du calendrier...).

9. Identifiants

Après validation de l'Inscription du Praticien, les Identifiants du Praticien sont activés.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seuls ces Identifiants permettent au Praticien d'accéder à la Plateforme.



Le Praticien met en œuvre sous sa responsabilité l'ensemble des mesures de sécurité utiles et pertinentes pour les besoins de la protection des accès à son Compte Praticien.

Le Praticien est le seul responsable de ses Identifiants. Il supporte seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ses Identifiants par des tiers ou de leur perte.

Le Praticien s'engage à informer WEPSEE SAS sans délai de la perte ou du vol de ses Identifiants.

10. Précautions du Praticien

WEPSEE SAS fait ses meilleurs efforts afin que les serveurs hébergeant la Plateforme soient exempts de virus et autres composants dangereux.

En tout état de cause, il appartient au Praticien de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

11. Utilisation de la Plateforme

L'utilisation de la Plateforme relève de la responsabilité exclusive du Praticien. Cette utilisation doit être conforme aux présentes Conditions Générales de Prestations.

Toute action qui ne fait pas l'objet d'une acceptation expresse au sein des Conditions Générales de Prestations est proscrite.

Le Praticien ne peut donc :

- Revendre ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des Utilisateurs ou Praticiens le contenu de la Plateforme, à titre onéreux et/ou gratuit ;
- Utiliser la Plateforme en vue d'adresser, sous quelque forme que ce soit, de la publicité ou des éléments à caractère promotionnel non sollicités ;
- Diriger les Utilisateurs ou Praticiens indirectement ou directement, notamment par des liens hypertextes, vers d'autres sites Internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter la législation applicable ou les présentes Conditions Générales de Prestations de services.

L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du Compte est conservé et archivé par WEPSEE SAS conformément à ses obligations de conservation des documents et d'archivage.

WEPSEE SAS peut se prévaloir de tout élément reçu ou conservé directement ou indirectement par la Plateforme quel qu'en soit la nature et le support à des fins probatoires.



12. Contenu WEPSEE

Le Contenu WEPSEE publié sur la Plateforme est non-contractuel et fourni à titre informatif, gratuit, et sans aucune obligation de la part de WEPSEE SAS qui peut le modifier sans préavis.

WEPSEE SAS s'efforce de fournir sur la Plateforme des Contenus WEPSEE aussi précis que possible. Toutefois, WEPSEE SAS ne pourra être tenue pour responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers.

13. Référencement et personnalisation de la page Praticien et de son agenda

Une fois le processus d'inscription finalisé, les agendas et pages du Praticiens sont alors référencés sur la Plateforme et proposés aux Utilisateurs, le Praticien confiant à WEPSEE SAS la prestation de référencement.

Le référencement est réalisé comme suit, en fonction des onglets de la Plateforme :

- Recommandation de Praticiens par la Plateforme : Lors de son inscription sur la Plateforme, le Praticien sera invité à répondre à des questions concernant la pratique de sa profession afin de déterminer la typologie d'Utilisateurs qu'il pourrait accompagner. En parallèle, les Utilisateurs souhaitant bénéficier d'une recommandation répondent à plusieurs questions en lien avec les réponses des Praticiens. Les Praticiens recommandés dans ce cadre sont ceux qui ont répondu de manière la plus proche des attentes des Utilisateurs ;
- Liste référençant les Praticiens : Lorsqu'un Utilisateur accède à la page référençant les Praticiens, ces derniers sont référencés comme suit :
 - Arrivent en premier les Praticiens ayant renseigné les créneaux de disponibilité les plus proches en fonction de l'heure de la recherche de l'Utilisateur (ex : si un Utilisateur fait une recherche le 01/03 à 11h35 et que le prochain créneau disponible pour l'ensemble des Praticiens est un créneau à 12h par le Praticien X, alors ce dernier apparaîtra en premier dans les résultats). Si plusieurs Praticiens ont des disponibilités identiques, ils sont affichés par ordre chronologique d'inscription auprès de WEPSEE SAS.
 - Puis, les Praticiens n'ayant aucun créneau disponible sont présentés par ordre chronologique d'inscription auprès de WEPSEE SAS.

Le Praticien peut publier des Contenus Praticien sur la Plateforme. Ces publications sont réalisées sous la seule responsabilité du Praticien qui a la charge de la modération des contenus ainsi publiés, WEPSEE SAS intervenant en qualité d'hébergeur de ces contenus au sens de l'article 6.I.2. de la loi n°2004-575 (LCEN).

Le Praticien déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus Praticien qu'il publie sur la Plateforme. Le Praticien concède une licence de droits de propriété intellectuelles concernant l'hébergement et la reproduction à WEPSEE SAS sur ces Contenus Praticien pour les besoins résultant de l'exécution des présentes Conditions Générales de Prestations et garantit WEPSEE SAS contre toute demande émanant de tiers concernant ces éléments.



Le Praticien supporte toute rémunération qui serait éventuellement due à des tiers au titre de ces Contenus Praticien.

14. Conditions Générales de Consultation

Le Praticien est libre de déterminer les conditions contractuelles encadrant les Consultations qu'il réalise *via* la Plateforme.

Afin d'accompagner le Praticien, WEPSEE SAS met à sa disposition un modèle de Conditions Générales de Consultation que le Praticien est libre d'utiliser tel quel, de le modifier ou de le remplacer par toutes conditions qu'il souhaiterait voir appliquer.

Le modèle de Conditions Générales de Consultation est proposé par défaut au Praticien, qui peut décider d'utiliser d'autres conditions. La demande se fait à partir de la rubrique 'MES INFOS' de son espace Praticien.

WEPSEE SAS ne fournit aucune garantie de conformité du modèle de Conditions Générales de Consultation à la réglementation.

Quelles que soient les Conditions Générales de Consultation utilisées par le Praticien, ce dernier s'engage à y inclure les stipulations suivantes, qui constituent la politique commerciale de la Plateforme :

- L'annulation d'une Consultation par suite de sa Commande est possible dans les conditions suivantes :
 - o Annulation ou report plus de 48h avant la Consultation : aucune somme ne sera prélevée ;
 - o Annulation ou report moins de 48h avant la Consultation : le prix de la Consultation est prélevé en totalité. En cas de report, la Consultation à la nouvelle date convenue sera due dans sa totalité.
- S'agissant du temps effectif de Consultation : Si le temps de la Consultation dépasse le temps prévu, ce temps reste à la charge du Praticien (aucune facturation complémentaire), dans la limite de 20 minutes supplémentaires ;
- Si une Consultation ayant fait l'objet d'une Commande via la Plateforme est effectuée en dehors de l'outil de téléconsultation de la Plateforme (et donc par téléphone ou cabinet), les Conditions Générales de Consultation s'appliqueront à la Consultation et le Prix initialement convenu sera dû par l'Utilisateur.

En tout état de cause, le Praticien reconnaît et accepte qu'il est dans l'obligation de proposer des Conditions Générales de Consultation conformes à la réglementation, en particulier en considération du fait qu'il s'agit d'une vente à distance entre un professionnel et un consommateur.

15. Commande d'une Consultation

Une fois l'agenda partagé, tout Utilisateur peut passer une Commande de Consultation auprès du Praticien, sous réserve de son acceptation et en contrepartie du versement du Prix de la



Consultation ainsi que de l'acceptation des Conditions Générales de Consultation du Praticien.

Lorsque la Consultation est acceptée par le Praticien, un e-mail est transmis à l'Utilisateur.

Par ailleurs, le Praticien peut également prendre un rendez-vous directement pour le compte d'un Utilisateur. Dans ce cas, l'Utilisateur doit confirmer l'horaire proposé et procéder au paiement.

Une fois la Consultation confirmée, un courrier électronique sera adressé à l'Utilisateur pour lui indiquer la confirmation. Un courrier électronique de rappel sera adressé à l'Utilisateur par WEPSEE SAS quarante-huit (48) heures et quinze (15) minutes avant le créneau prévu.

Un SMS de rappel sera envoyé à l'Utilisateur vingt-quatre (24) heures et deux (2) heures avant le créneau.

Au titre de ses prestations techniques, WEPSEE SAS procède à la mise en relation entre le Praticien et les Utilisateurs, ainsi qu'à l'encaissement des fonds par l'intermédiaire de son prestataire de services de paiement.

16. Droit de rétractation - annulation de la Consultation et remboursement des sommes versées

Le Praticien dispose de la faculté de refuser et d'annuler une Consultation depuis sa page Praticien sans que la responsabilité de WEPSEE SAS ne puisse être engagée. En cas de refus ou d'annulation d'une Consultation, WEPSEE SAS retire alors automatiquement la Consultation de l'agenda.

En cas d'annulation, il appartiendra au Praticien de prendre contact avec les Utilisateurs et de définir les modalités de report à une nouvelle date convenant au Praticien et à l'Utilisateur.

Si le Praticien annule plus de 48h avant la Consultation, aucun remboursement ne sera nécessaire considérant que le Prix de la Consultation n'aura pas été prélevé. Si le Praticien annule moins 48h avant la Consultation, le Prix de la Consultation sera remboursé à l'Utilisateur.

Par ailleurs, il est rappelé aux Praticiens que les Utilisateurs disposent d'un droit de rétractation.

En effet, conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ». Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat à distance est conclu, cette date étant précisée au sein du mail de confirmation de la Commande.

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation avant la fin du délai de 14 jours, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de frais, au choix :



- Par toute déclaration indiquant sa volonté dénuée d'ambiguïté de renoncer à sa Commande ;
- Ou en utilisant un modèle de formulaire qui doit être stipulé au sein des Conditions Générales de Téléconsultation (ce modèle est présent au sein du modèle proposé par WEPSEE SAS)

Toutefois, si la Consultation est totalement exécutée avant la fin du délai de rétractation et l'exécution ayant commencé avec son accord et sa demande expresse (ce qui est le cas lorsqu'il sélectionne une date de Consultation à moins de quatorze (14) jours et qu'il coche la case relative à la renonciation à son délai de rétractation) aucune rétractation ne sera possible. Ainsi, si l'Utilisateur a réservé une Consultation pour le 20 septembre mais qu'il ne l'a pas suivie, il ne peut utiliser son droit de rétractation le 21 septembre.

17. Accès à et Déroulement de la Consultation

L'interface de téléconsultation sera accessible à l'Utilisateur et au Praticien dix (10) minutes avant l'heure du début de la Consultation fixée dans l'agenda et acceptée par le Praticien.

La Consultation débutera par l'actionnement, par le Praticien, du bouton spécifiquement prévu à cet effet sur l'interface de téléconsultation. Le temps de la Consultation sera calculé à compter de cette connexion.

Le déroulement des Consultations (contenu, échanges, conseils...) est soumis à la seule et exclusive responsabilité des Praticiens dans les conditions de droit commun. Chaque Praticien est assuré au titre de sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La relation entre le Praticien et l'Utilisateur est régie par les Conditions Générales de Consultation. Ces Conditions Générales de Consultation sont acceptées par l'Utilisateur lors de sa Commande.

Le Praticien se conformera strictement aux Conditions Générales de Consultation.

WEPSEE SAS n'a aucun contrôle ni aucune maîtrise sur le contenu des Consultations qui sont délivrées sous la seule responsabilité des Praticiens, en leur qualité de professionnels.

En cas de réclamation, l'Utilisateur sera invité à la porter à la connaissance de la Plateforme via le service client de WEPSEE SAS (support@wepsee.com), qui transmettra ladite réclamation au Praticien qui est seul responsable de son traitement.

Par ailleurs, un remboursement de l'Utilisateur est prévu si le service proposé par WEPSEE SAS n'a pas pu être délivré en raison de problèmes techniques du fait de WEPSEE SAS ou du Praticien.

18. Suivi des Consultations et des Commandes

Toutes les Commandes sont effectuées en temps réel par les Utilisateurs par l'intermédiaire de la Plateforme. Le Praticien devra soit accepter, soit refuser la Commande.



WEPSEE SAS permet au Praticien d'accéder en permanence à un état descriptif des Commandes de Consultations déjà réalisées, des Commandes à valider ou à refuser et des Commandes en cours, mentionnant le total du Prix des Consultations.

Le Praticien peut ainsi avoir accès à des outils statistiques par l'intermédiaire de la Plateforme.

19. Reversement du Prix de la Consultation

Le reversement du Prix des Consultations est réalisé directement par l'intermédiaire du prestataire de services de paiement de la Plateforme.

Le Praticien reconnaît et accepte que le montant versé ne contient pas la Commission due à WEPSEE SAS, qui est directement prélevée et reversée à cette dernière par le prestataire de services de paiement.

20. Prix des prestations de WEPSEE SAS

20.1. Calcul du prix

20.1.1. Période d'essai et Formule Découverte

Une fois son inscription validée, le praticien bénéficiera de la Formule Découverte.

- **Formule Découverte**

- Aucun frais d'abonnement et commission de vingt pourcent (20%) par consultation

Prise de rdv en ligne 24h/24, 7j/7

Patientèle qualifiée

Fiche de présentation du cabinet

Formation à la téléconsultation

Assistance via le formulaire en ligne

20.1.2. Formules d'abonnement

Le Praticien a également le choix entre deux (2) formules d'abonnement :

- **Formule Essentielle**

- 49 euros TTC. par mois + commission de quinze pourcent (15%) par consultation
- 490 euros TTC si le Praticien souscrit à la formule pour un (1) an + commission de 5% par consultation

Prise de rdv en ligne 24h/24, 7j/7

Patientèle qualifiée



*Fiche de présentation du cabinet
Formation à la téléconsultation
RDV au cabinet, téléconsultation, tél.
Réunions de supervision psychiatres
Assistance par e-mail*

- **Formule Premium**

- 129 euros TTC par mois
- 1290 euros TTC si le Praticien souscrit à la formule pour un (1) an

*Contenus de la formule Essentielle +
Consultations illimitées sans commission
Assistance 6j/7 What's App
Référencement Google
Google Ads et réseaux sociaux*

Le règlement des factures par le Praticien s'effectue de manière mensuelle à terme à échoir par prélèvement bancaire par l'intermédiaire de son compte Stripe Connect.

20.1.3. Commission

Selon la formule souscrite par le Praticien, en contrepartie de la fourniture de la Plateforme et de la prestation des Services associés, en sus de l'abonnement ci-avant, le Praticien s'engage à verser à WEPSEE SAS une commission sur les sommes perçues par le Praticien au titre des Consultation ayant fait l'objet d'une Commande *via* la Plateforme.

- Formule Découverte : vingt pourcent (20%) de commission
- Formule Essentielle : cinq pourcent (5%) de commission

Si une Consultation ayant fait l'objet d'une Commande *via* la Plateforme est effectuée en dehors du canal initialement convenu (téléphone, visio ou cabinet) pour une quelconque raison, ladite Consultation sera incluse dans l'assiette de calcul de la Commission.

20.2. Retard ou refus de paiement

Dans le cas où une facture ne serait pas réglée dans les délais accordés, WEPSEE SAS se réserve le droit de suspendre l'accès à la Plateforme et l'exécution des Services, sans que cette suspension ne puisse être considérée comme une résiliation ni n'ouvre droit à une quelconque indemnisation.

WEPSEE SAS pourra, dans le cas d'un défaut de paiement par le Praticien, appliquer des pénalités de retard calculées de la façon suivante :

Pénalités de retard = (montant TTC de la facture * taux légal applicable) * (nombre de jours de retard / 365).



Conformément aux dispositions du code de commerce, le taux légal applicable s'entend du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement sans qu'un rappel soit nécessaire. Le Praticien en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de WEPSEE SAS, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

Lorsque des conditions de règlement sont consenties, telles que paiement en plusieurs fois, le défaut d'un seul terme de paiement rend exigible l'intégralité de la créance. Le Praticien reconnaît et accepte qu'il peut en outre entraîner, sans versement d'indemnités de quelle que nature que ce soit, la suspension immédiate de l'accès à la Plateforme et de la fourniture des Services.

Les éventuels rejets de prélèvements feront l'objet d'une refacturation par WEPSEE SAS au Praticien des frais bancaires afférents.

Il est également rappelé que la résiliation, quelle qu'en soit la raison, ne libère pas le Praticien de ses obligations, notamment financières, établies antérieurement à celles-ci.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Services devra être notifié à WEPSEE SAS dans un délai d'un (1) mois suivant l'émission de la facture correspondante.

21. Obligations du Praticien

Le Praticien s'engage à se conformer à l'ensemble de ses obligations en matière professionnelle, déontologique, fiscale, sociale et à effectuer toutes les déclarations auprès des autorités compétentes découlant de l'organisation de la Consultation.

Afin de s'informer sur ses obligations fiscales et sociales, le Praticien est invité à consulter les liens suivants :

- <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>

En tant qu'éditeur au sens de la réglementation française et de la jurisprudence, le Praticien est seul responsable des Contenus Praticien publiés permettant de présenter ses prestations ainsi que de toutes les informations qu'il y fait figurer. A ce titre, il fait son affaire de tout litige et de toute poursuite judiciaire relative à ses Contenus Praticien. En aucun cas la responsabilité de WEPSEE SAS ne pourra être engagée en cas de violation de droit des tiers ou encore, à titre d'exemple, en cas d'erreurs ou omissions.

Afin de permettre à WEPSEE SAS de fournir les Services dans les meilleures conditions, le Praticien s'engage à :

- Créer et assurer la gestion *via* le Compte des Consultations ;
- Disposer et s'assurer du maintien de toutes les autorisations nécessaires à la proposition et à la réalisation de Consultations ;



- Ne pas pratiquer des prix abusifs *via* la Plateforme ;
- Se connecter régulièrement sur son Compte pour suivre les Consultations faisant l'objet de Commande *via* la Plateforme ;
- Fournir tous les documents et informations en sa possession et utiles pour la réalisation des Services ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle ou toute autorisation requise sur l'ensemble des Contenus Praticien, informations et documents transmis ;
- Collaborer avec WEPSEE SAS dans la mesure requise, sans que son intervention ne puisse être qualifiée d'immixtion ;
- S'acquitter dans les délais prévus des sommes dues à WEPSEE SAS ;
- Effectuer une sauvegarde régulière de ses Contenus Praticien et autres données ;
- Prendre en charge les prestations de maintenance corrective après acceptation du devis établi par WEPSEE SAS lorsque ces prestations complémentaires interviennent du fait de tout dysfonctionnement qui serait la conséquence :
 - o Du non-respect par le Praticien des obligations mises à sa charge au titre des présentes et notamment d'une mauvaise utilisation de la Plateforme ;
 - o De l'utilisation de la Plateforme par un tiers non-autorisé.

En tout état de cause, le Praticien a pour obligation de :

- Ne pas diffuser tout Contenu Praticien, données, informations, et ne pas proposer de Consultations contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- Ne pas détourner la finalité de la Plateforme pour détourner les Utilisateurs vers son site ou encore pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimées par le code pénal ou toute autre loi ;
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges avec WEPSEE SAS ;
- Se conformer à toutes les lois, règlements en vigueur encadrant notamment la communication sur internet (en ce compris, sans que cette liste soit limitative la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016, la loi Macron du 25 août 2015, la loi Hamon du 17 mars 2014, la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004) et/ou règles qui pourraient empêcher, limiter ou réglementer la diffusion d'informations ou de données, et sans que cela soit exhaustif, à se conformer à la Loi «Informatique, fichiers et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018, au RGPD, aux codes de bonnes conduites et à la Netiquette, aux règles de l'art telles que par exemple établies par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés / www.cnil.fr), le SNCD (Syndicat National de la Communication Directe / www.sncd.org) et des Fournisseurs d'Accès à l'Internet, à la protection de la vie privée, au respect des droits de propriétés ;
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du code pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre pour l'exploitation de la Plateforme ;
- Ne pas violer ou tenter de violer la sécurité ou l'intégrité de la Plateforme, de communiquer toute information trompeuse, d'utiliser les informations à des fins illicites.

Le Praticien déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à l'exercice de son activité et s'engage à transmettre la preuve de cette assurance, si WEPSEE SAS lui en fait la demande. Tout manquement dans la couverture assurantielle du Praticien est susceptible de constituer un manquement grave entraînant la résiliation des Conditions Générales de Prestation pour faute du Praticien.



WEPSEE SAS se réserve la faculté de requérir du Praticien tout document complémentaire afin que celui-ci démontre du respect de ses obligations au titre des Conditions Générales de Prestations ainsi que la possibilité de résilier les présentes selon les modalités définies à l'article RESILIATION, et de déréférencer toute Consultation pour laquelle le Praticien méconnaîtrait ses obligations.

22. Transparence financière

Conformément à l'article 242 bis du code général des impôts, WEPSEE SAS informe le Praticien qu'il est tenu de se mettre à jour de ses obligations fiscales et sociales concernant son activité et les transactions qu'il réalise par l'intermédiaire de la Plateforme.

A ce titre, WEPSEE SAS adressera :

- A l'occasion de chaque transaction, une information loyale, claire et transparente sur les obligations fiscales et sociales qui incombent aux Praticiens qui réalisent des transactions commerciales par l'intermédiaire de la Plateforme En janvier de chaque année, à chaque Praticien, un récapitulatif des transactions, ainsi que le chiffre d'affaires global réalisé par le Praticien par l'intermédiaire de la Plateforme

Le Praticien est informé du fait que WEPSEE SAS est tenue de communiquer à l'administration fiscale les informations fiscales fournies aux Praticiens.

Le chiffre d'affaires généré par l'intermédiaire de la Plateforme devra nécessairement être déclaré par le Praticien à l'administration fiscale compétente au même titre que les revenus générés par le Praticien au titre de son activité professionnelle habituelle.

23. Propriété intellectuelle sur la Plateforme

23.1. Propriété de WEPSEE SAS

Le Praticien reconnaît les droits de propriété intellectuelle de WEPSEE SAS sur la Plateforme, ses composantes et les contenus y afférents et renonce à contester ces droits sous quelque forme que ce soit.

La Plateforme – à l'exception des Contenus Praticien non compris dans le périmètre de la licence -, sont la propriété intellectuelle exclusive de WEPSEE SAS et/ou de ses partenaires et ne peuvent être reproduites, utilisées ou représentées sans l'autorisation préalable et expresse de WEPSEE SAS sous peine de poursuites judiciaires.

En vertu des Conditions Générales de Prestations, WEPSEE SAS concède au Praticien une licence lui permettant d'accéder à la Plateforme et de l'utiliser dans le strict cadre des Services, pendant la durée des Conditions Générales de Prestations et pour le monde entier.

Toute représentation totale ou partielle de la Plateforme et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et expresse de WEPSEE SAS, est interdite et donnera lieu à des poursuites judiciaires.



Les marques et logos reproduits sur la Plateforme WEPSEE SAS sont déposés par les sociétés qui en sont titulaires. Toute reproduction en dehors du cadre de cette licence d'utilisation des noms ou logos, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable du titulaire concerné est interdite.

23.2. Propriétés du Praticien

Le Praticien déclare détenir l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus Praticien utilisés dans le cadre de et publiés sur la Plateforme.

Le Praticien déclare que lesdits Contenus Praticien ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers, notamment qu'ils ne constituent pas une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire d'une œuvre préexistante.

En vue de l'exécution des présentes, le Praticien cède une licence gratuite et non exclusive à WEPSEE SAS, pour utiliser, reproduire, représenter, adapter et mettre à disposition du public ledit Contenu Praticien incluant notamment les marques, logos, les créations protégées par le droit d'auteur ainsi que tous signes distinctifs visibles en vue de l'exécution des présentes. Cette licence sera valable pendant toute la durée des Conditions Générales de Prestation et dans le monde entier.

24. Responsabilité du Praticien

Le Praticien organise et exécute les Consultations sous sa seule responsabilité et garantit WEPSEE SAS à ce titre.

Le Praticien est, en sa qualité d'éditeur au sens de la réglementation, seul responsable des informations, Contenus Praticien et de tout autre élément qu'il publie sur la Plateforme. WEPSEE SAS, agissant en qualité d'hébergeur au sens de la réglementation, se réserve le droit de mettre en cause directement la responsabilité du Praticien dans le cadre de tout contentieux relatif à une publication du Praticien sur la Plateforme.

Le Praticien garantit intégralement WEPSEE SAS contre toute demande formulée par un tiers à son encontre du fait de la méconnaissance par le Praticien de ses obligations professionnelles ou de ses obligations au titre des Conditions Générales de Prestations.

25. Responsabilité de WEPSEE SAS

Il est expressément rappelé que WEPSEE SAS n'agit qu'en qualité de plateforme technique (mise en relation, service de vidéo, inscription et paiement), permettant la mise en relation entre un Praticien et un Utilisateur *via* la Plateforme, en ce qui concerne la réalisation des Consultations.

En sa qualité de prestataire technique, WEPSEE SAS n'est responsable envers le Praticien qu'en ce qui concerne la mise à disposition de la Plateforme et la fourniture des Services associés.



Compte tenu des limites et de l'état actuel de la technique informatique, que l'Utilisateur déclare connaître, de la technicité des prestations, WEPSEE SAS est tenue à une obligation de moyens et non de résultats ou de moyens renforcés et s'engage notamment à apporter ses meilleurs efforts à l'exécution des Services ainsi que de la mise en relation entre un Praticien et un Utilisateur (qualité de l'image et du son notamment).

En conséquence, WEPSEE SAS s'efforcera de fournir aux Praticiens et Utilisateurs un accès permanent sans qu'elle puisse pour autant le garantir, compte tenu de la nature du réseau et aux opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme.

WEPSEE SAS intervient en tant qu'hébergeur des données et d'informations que les Utilisateurs et les Praticiens publient sur la Plateforme (dont le Contenu Praticien) à partir de leurs propres pages. WEPSEE SAS n'exerce aucun contrôle à priori sur ces informations et ne peut être qualifiée d'éditeur des informations publiées sur la Plateforme.

WEPSEE SAS décline toute responsabilité concernant les erreurs ou omissions portant sur les informations diffusées sur la Plateforme qu'elle fournit. WEPSEE SAS ne peut être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation des contenus et informations diffusés par l'intermédiaire de sa Plateforme, ni des conséquences qui en découlent. De manière générale, le Praticien reconnaît que l'utilisation qu'il fait des informations et des fonctionnalités de la Plateforme se fait sous ses seuls contrôle, direction et responsabilité.

WEPSEE SAS permet à toute personne de signaler tout contenu illicite et d'en solliciter le retrait en remplissant le formulaire de contact à l'adresse suivante : support@wepsee.com

A ce titre, WEPSEE SAS se réserve la possibilité de retirer tout Contenu Praticien publié sur la Plateforme qui lui aura été signalé et qu'elle considérera comme manifestation illicite au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique, et suspendre l'exécution des Services dans les conditions prévues par l'article RESILIATION ci-après.

WEPSEE SAS s'engage à agir promptement pour retirer ou rendre l'accès impossible à tout contenu ou information hébergé dont le caractère illicite a été porté à sa connaissance.

Il est convenu entre les Parties que la responsabilité de WEPSEE SAS est limitée aux seuls dommages directs. De ce fait, la responsabilité de WEPSEE SAS est exclusive de tout dommage indirects tels que les pertes de clientèles, les pertes de commandes, les troubles commerciaux, les pertes de bénéfices, les atteintes à l'image de marque.

En outre et quel que soit le fondement de sa responsabilité, la responsabilité de WEPSEE SAS tous dommages et toutes fautes confondues est limitée à trois (3) fois le montant du Prix des Prestations facturées au Praticien pendant les 3 mois qui précèdent la survenance du dommage.

26. Suspension / Résiliation

26.1. Hypothèses de suspension et de résiliation



26.1.1. Suspension

En cas de violation des présentes dispositions ou des lois et règlements en vigueur, ainsi que d'absence de coopération et/ou de déloyauté, s'il y a urgence à faire cesser les agissements constatés, WEPSEE SAS pourra suspendre de plein droit le référencement du Praticien, sans indemnité au profit de ce dernier sous réserve de lui avoir transmis, l'exposé des motifs au moment où la suspension prend effet.

Par ailleurs, WEPSEE SAS pourra suspendre le référencement du Praticien si celui-ci n'est pas en mesure de fournir l'attestation d'assurance RCP requise.

Cette décision est portée à la connaissance du Praticien par courriel, indiquant les griefs reprochés ainsi que les obligations dont le non-respect est allégué.

WEPSEE SAS pourra suspendre l'accès au Compte afin que le Praticien régularise les manquements identifiés sous deux (2) jours à compter de la transmission du courriel.

A l'issue de ce délai, si le Praticien n'a pas corrigé les différents manquements, WEPSEE SAS pourra résilier les Conditions Générales de Prestation et déréférencer le Praticien de la Plateforme ainsi que supprimer tout accès à la Plateforme et arrêter l'ensemble des Services associés, dans les conditions de la résiliation pour faute détaillées ci-après.

26.1.2. Résiliation

26.1.2.1. Résiliation suite à une suspension

Toute suspension pourra mener à une résiliation si le Praticien n'apporte pas de réponse satisfaisante aux griefs qui lui sont notifiés dans les quinze (15) jours suivant le premier jour de suspension de tout ou partie des Services.

26.1.2.2. Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave par une Partie à au moins l'une de ses obligations au titre des présentes, les Conditions Générales de Prestation pourront être résiliées par l'autre Partie.

Il est expressément convenu que cette résiliation aura lieu de plein droit, trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet. La mise en demeure, qui devra impérativement indiquer les griefs reprochés et les obligations dont le non-respect est allégué, sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par exception à ce qui précède, la résiliation interviendra sans délai si elle est rendue nécessaire par la réglementation ou fait suite à des manquements répétés.

26.1.2.3. Résiliation pour convenance



Chacune des Parties aura la possibilité de résilier les Conditions Générales de Prestations en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie, sous réserve du respect d'un préavis minimum de un (1) mois.

26.1.2.4. Autres hypothèses de résiliation

Les Conditions Générales de Prestations sont conclues intuitu personae, en considération des qualités du Praticien et des relations existantes entre WEPSEE SAS et le Praticien. Par conséquent, WEPSEE SAS pourra résilier de plein droit les Conditions Générales de Prestations en cas de de prise de contrôle du Praticien par un tiers ou de cession de l'activité du Praticien à un tiers.

26.2. Conséquences de la résiliation

Toute résiliation, résolution ou annulation des Conditions Générales de Prestations entraîne automatiquement le déréférencement du Praticien sur la Plateforme.

Sauf en cas de résiliation ayant pour fondement un manquement du Praticien, ce dernier conserve un accès à la Plateforme dans le seul but de réaliser les Consultations ayant fait l'objet d'une Commande préalablement à la date d'effet de la résiliation. Cet accès est supprimé le lendemain de la date de réalisation de la dernière Consultation. Les Consultations réalisées à ce titre se verront appliquer la Commission convenue entre les Parties.

Si le Praticien avait souscrit une offre avec engagement annuel, la résiliation avant la date d'échéance ne saurait entraîner un quelconque remboursement, sauf si la résiliation a pour origine une faute de WEPSEE SAS. Dans ce dernier cas, WEPSEE SAS rembourse le Praticien au prorata de la période contractuelle effectivement réalisée.

Toute Commande de Consultation effectuée via la Plateforme par un Utilisateur préalablement à la date de prise d'effet de la résiliation devra être traitée par le Praticien conformément aux Conditions Générales de Consultation convenues.

Il est enfin précisé que WEPSEE SAS se réserve le droit de renvoyer vers le Praticien toute réclamation initiée par un Utilisateur concernant l'une des Commandes effectuées via la Plateforme.

Sauf résiliation imputable à une faute de WEPSEE SAS, en cas de résiliation des Conditions Générales de Prestations, toutes les sommes dues par le Praticien à WEPSEE SAS sont exigibles immédiatement.

Les articles PROPRIETE INTELLECTUELLE et DONNEES A CARACTERE PERSONNEL resteront en vigueur en cas de résiliation des présentes et ce pour une durée complémentaire de cinq (5) ans sauf stipulation expresse ou disposition législative ou réglementaire contraire.

27. Force majeure



L'exécution par WEPSEE SAS de ses obligations aux termes des présentes Conditions Générales de Prestations de services sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

WEPSEE SAS avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les meilleurs délais à compter de la date de survenance de l'évènement et justifie de son caractère au sens de la jurisprudence française, y compris notamment en cas d'attaque de pirates informatiques, d'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, guerre, émeute, tremblements de terre, incendies, tempêtes, épidémie, inondations, foudre ; et d'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques.

La Partie défaillante fera ses meilleurs efforts pour limiter les effets du cas de force majeure, et trouver toute solution adaptée afin de reprendre l'exécution de ses obligations dans les meilleurs délais.

Si l'exécution d'une ou plusieurs des obligations de l'une ou l'autre Partie est différée du fait de la survenance d'un événement de force majeure, l'exécution des obligations sera suspendue jusqu'à la disparition dudit événement.

Si cet évènement de force majeure se prolonge au-delà d'un (1) mois à compter de sa survenance, chacune des Parties pourra mettre fin aux Conditions Générales de Prestations de services dans les conditions prévues à l'article RESILIATION.

28. Données à caractère personnel

28.1. Données à caractère personnel du Praticien

WEPSEE SAS est amenée à traiter, en qualité de responsable de traitement, des données à caractère personnel concernant le Praticien ou le représentant du Praticien personne morale pour les finalités suivantes :

- Référencer le Praticien sur la Plateforme ;
- Administrer la Plateforme ;
- Fournir les Services au Praticien ;
- Le cas échéant, communiquer avec le(s) point(s) de contact défini(s).

En application de la législation en vigueur, les personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement des données les concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données après décès, qui s'exercent :

- Par courrier électronique : support@wepsee.com;
- Par courrier postal à l'adresse : WEPSEE 5 boulevard du lycée 92170 Vanves, France.

Afin de bénéficier de l'ensemble des informations réglementaires concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le Praticien est invité à lire la politique de confidentialité



de WEPSEE SAS disponible à l'adresse suivante :
<https://www.wepsee.com/fr/terms/privacy.html>.

Cette politique de confidentialité présente la manière dont WEPSEE SAS traite les données personnelles collectées auprès des Praticiens.

28.2. Données à caractère personnel des Utilisateurs

Dans le cadre de l'organisation et de la réalisation des Consultations *via* la Plateforme, le Praticien est amené à traiter des données à caractère personnel d'Utilisateurs.

A ce titre, WEPSEE intervient en qualité de sous-traitant du Praticien et se conforme à ses instructions documentées, conformément à l'accord sur le traitement des données à caractère personnel conclu.

29. Accès aux données

WEPSEE SAS informe le Praticien qu'elle utilise les données à caractère personnel des Utilisateurs du Praticien dans l'unique but de satisfaire ses obligations au titre des Conditions Générales de Prestations.

Par ailleurs, le Praticien aura uniquement accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs souhaitant réaliser des Consultations avec ledit Praticien.

Enfin, les données à caractère personnel des Utilisateurs du Praticien ne sont pas partagées avec des tiers.

30. Incessibilité

Le Praticien ne pourra pas céder ou transférer ou apporter, directement ou indirectement, à titre onéreux ou gratuit, les avantages ou obligations que lui confèrent les Conditions Générales de Prestations de services sauf accord préalable et écrit de WEPSEE SAS.

31. Indépendance des Parties

Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

Elles reconnaissent agir chacune pour leur compte.

Aucune des Parties ne pourra se réclamer des dispositions des présentes Conditions Générales de Prestations pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, salarié, de représentant ou de préposé de l'autre partie, ni engager l'autre partie à l'égard des tiers au-delà des prestations explicitement prévues par les dispositions des présentes Conditions Générales de Prestations.



Par ailleurs, il n'est formé, aux termes des présentes Conditions Générales de Prestations, aucune structure juridique particulière entre les Parties, chacune d'entre elle conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa clientèle propre.

Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations et de ses engagements, prestations, produits et personnels.

32. Indépendance des clauses et survie des obligations

Il est convenu que l'invalidité, l'inopposabilité, l'inefficacité ou l'impossibilité de mettre œuvre une stipulation des Conditions Générales de Prestations n'affectera aucunement la validité, l'opposabilité, l'efficacité et la mise en œuvre de ses autres stipulations, qui continueront de trouver pleine application.

Le fait par l'une des Parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre Partie d'une disposition des Conditions Générales de Prestations ne sera en aucun cas réputé constituer une renonciation à l'exécution de ce droit.

33. Intégralité

Les Parties reconnaissent que les Conditions Générales de Prestations constituent l'intégralité de l'accord entre elles en ce qui concerne la fourniture de la Plateforme et des Services associés.

Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations non comprises dans les Conditions Générales de Prestations en dehors de tout accord préalable et écrit entre les Parties.

34. Preuve

Il est expressément convenu entre les Parties que les données, informations, fichiers, statistiques et tous éléments numériques échangés entre les Parties constitueront des moyens de preuve recevables, valides, opposables entre les Parties et en justice. Ces éléments seront considérés comme ayant la force probante d'un acte sous seing privé.

A ce titre, les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités, sur le fondement de leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre les Parties suivant les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

35. Modifications

WEPSEE SAS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Prestations. Ces modifications seront notifiées au Praticien sur un support durable au moins quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur des changements, sauf si la



modification a pour origine une obligation légale ou réglementaire à la charge de WEPSEE SAS ou un danger imprévu et imminent au sens du Règlement UE 2019/1150.

En cas de modifications substantielles des présentes, il convient de distinguer les hypothèses suivantes :

- Soit le Praticien consent auxdites modifications substantielles, auquel cas celles-ci entreront automatiquement en vigueur à la date prévue dans la notification ;
- Soit le Praticien refuse les modifications substantielles, auquel cas il pourra résilier les Conditions Générales de Prestation avant l'expiration du délai de préavis. Cette résiliation prend effet dans les quinze (15) jours suivant la réception du préavis.

Le Praticien accepte expressément que son silence suite à l'information donnée au sujet de la modification des Conditions Générales de Prestation sera considéré comme une acceptation des modifications apportées.

36. Garanties

Chaque Partie s'engage envers et garantit l'autre Partie :

- Qu'elle a le pouvoir et l'autorité de conclure les Conditions Générales de Prestations, et qu'elle assurera et maintiendra, au cours de la relation, l'ensemble des autorisations éventuelles nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- Qu'elle détient ou s'est vue octroyer les droits lui permettant d'utiliser aux fins des Conditions Générales de Prestations, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires au respect de ses obligations ;
- Qu'elle exécutera ses obligations en vertu des Conditions Générales de Prestations conformément à l'ensemble des lois en vigueur et en démontrant une diligence et des compétences raisonnables ;
- Qu'elle ne fera ni n'omettra de faire quoi que ce soit pouvant entraîner pour l'autre Partie une violation de toute loi ou règlement en vigueur ;
- Qu'elle ne dénigrera pas l'autre Partie.

37. Litige

Les Conditions Générales de Prestations sont régies par le droit français.

Les Parties s'efforceront de régler leurs différends par voie amiable préalablement à la saisine des Tribunaux.

Tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Prestations sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.

38. Notifications



Toutes notifications devant être effectuées en relation avec les Conditions Générales de Prestations seront considérées comme réalisées si elles sont faites par WEPSEE SAS et le Praticien par courriel ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse de WEPSEE SAS mentionnée en tête des présentes à l'encontre du Praticien mentionné sur son Compte.